



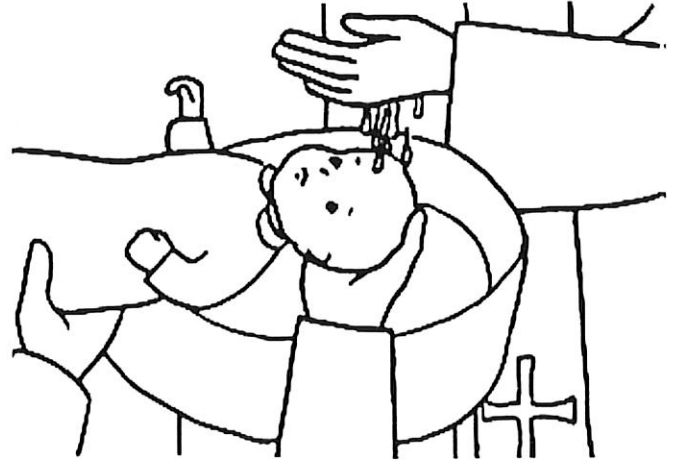
Paroisse St Pierre
de la Côte de Nacre

Feuille explicative qui accompagne la feuille que vous avez à remplir intitulée « renseignements en vue du Baptême » (formulaire B 13)

La demande de baptême pour votre petit enfant est un choix que vous faites, en tant que parents ; et nous sommes heureux de ce beau choix que vous faites pour votre enfant.

Ce choix du baptême est le choix de faire entrer votre enfant dans la famille des chrétiens, et pour cela, de l'initier à la foi chrétienne.

Et c'est un point qui est pour vous parfois difficile à comprendre, car il arrive que vous désiriez le baptême seulement, sans rien d'autre après pour votre enfant, ce qui n'est pas une demande possible à entendre pour l'Eglise. Du point de vue de l'Eglise, un baptême tout seul sans initiation à la foi n'aurait pas de sens.



Prenons une comparaison : le baptême, c'est un peu comme si on plantait en terre une graine d'une plante ; pour donner à la graine une chance de pouvoir germer dans de bonnes conditions, il faut bêcher la terre autour, l'arroser, la mettre au soleil, la protéger du grand froid, et y mettre un peu d'engrais ; sinon il y a de fortes probabilités que cette graine ne pousse pas.



L'Eglise est heureuse de baptiser votre enfant, mais ce baptême n'a de sens que si, de votre côté, vous vous engagez à ce que la foi qui sera semée dans son cœur ce jour-là puisse avoir les conditions pour pouvoir avoir la chance de grandir et s'épanouir.

Plus tard, votre enfant, lorsqu'il sera assez grand, pourra choisir de devenir vraiment chrétien, mais il ne pourra le faire que s'il connaît la foi chrétienne, et pour cela, il a besoin d'y être initié : comment choisir quelque chose qu'on ne connaît pas ? Comment aimer quelque chose qu'on n'a pas goûté ?

C'est pour cela que, en signant votre demande de baptême, l'Eglise vous demande de signer un engagement à accompagner votre enfant dans l'éveil de sa foi.

Soit vous êtes chrétiens vous-même, vous pourrez alors éduquer chrétiennement votre enfant.
Soit vous vous appuyerez alors beaucoup sur le parrain ou la marraine.

L'Eglise vous apportera son aide notamment par le biais du catéchisme ; vous vous engagez à l'y envoyer. Mais avant l'âge de 7 ans, sachez que un dimanche matin, par mois, la paroisse propose un éveil à la foi pour les enfants de 3 à 7 ans.

Parfois, les deux parents, vous ne vous situez pas de la même manière. L'un de vous deux est plus à distance par rapport à l'Eglise ; c'est pour cela que vous avez le choix de signer à deux endroits différents : L'un de vous doit signer l'engagement à élever chrétiennement votre enfant ; mais l'autre peut s'engager à respecter ce choix sans s'y investir lui-même.

Si aucun de vous n'est prêt à prendre cet engagement moral à élever chrétiennement votre enfant, l'Eglise vous conseille alors d'attendre ; lorsque votre enfant sera plus grand, il sera toujours possible pour lui de demander le baptême (on peut être baptisé à tout âge).

Si votre enfant est déjà assez grand pour comprendre, au moins un peu, nous vous proposerons d'acheter un petit livre adapté à son âge, pour faire avec lui déjà un minimum de préparation.

Le parrain et la marraine :

Le plus souvent, vous les choisissez en fonction des liens affectifs que vous avez ; ils vont être présents humainement parlant, et c'est heureux.

L'Eglise vous rappelle que leur rôle est de vous aider dans **l'éducation chrétienne** de votre enfant. C'est pour cela qu'elle demande qu'ils soient eux-mêmes chrétiens (d'où notre demande qu'ils fournissent au minimum un certificat de baptême) ; en théorie, ils doivent avoir suivi eux-mêmes l'initiation chrétienne, qui comporte également l'eucharistie et la confirmation ; et surtout, ils doivent se situer comme **croyants aujourd'hui** ; sinon, ils ne pourront pas assumer leur rôle au plan chrétien.



En tant que parents, on ne vous demande pas si vous êtes chrétiens vous-mêmes (on ne vous demande pas de certificat de baptême) car vous pourriez faire le choix de faire entrer votre enfant dans la famille des chrétiens sans y être déjà vous-même ; mais on vous demande de choisir un parrain ou une marraine qui soit chrétien ; c'est la notion de « parrainage » au sens fort du terme.

Leur rôle est essentiel ; c'est pour cela qu'on leur demande d'être adultes pour être capables de prendre cet engagement (avoir 16 ans)

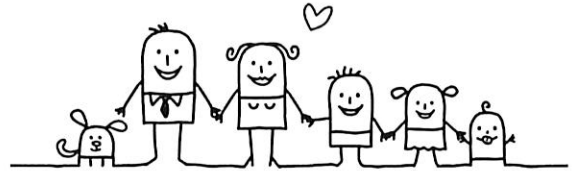
Ils sont les bienvenus aux réunions de préparation au baptême ; s'ils ne peuvent pas venir, ils peuvent aussi écrire un petit mot, disant leur engagement à vous accompagner dans cette éducation chrétienne de leur filleul.

Pour vos autres enfants :

Pourquoi l'Eglise demande-t-elle s'ils sont baptisés et catéchisés ?

Dans un souci de vous aider à réfléchir sur la cohérence de votre démarche.

Si vous les avez baptisés, et si vous ne les avez pas initiés à la foi chrétienne, leur baptême n'a guère eu de sens, puisque la foi qui a été semée ce jour-là dans leur cœur n'a pas eu les conditions favorables pour pouvoir germer et grandir...



Notre équipe de préparation au baptême est à votre écoute, prête à dialoguer avec vous, l'objectif étant de **trouver ensemble ce qui sera le meilleur pour votre enfant.**

L'équipe de préparation au baptême
Et le père François Quillet